



COMMENT FAIRE?

Vous pouvez faire la démarche depuis votre compte ameli après avoir fait votre déclaration à la mairie

- Si vous avez téléchargé l'application ameli sur votre mobile, voici les étapes à suivre :
 - 1. Connectez-vous à votre compte ameli
 - 2. Cliquez sur la rubrique « Mes démarches » > « Déclaration d'un nouveau-né »
 - 3. Saisissez les informations de votre enfant
 - 4. Confirmez les informations saisies en cliquant sur « Je confirme »
 - 5. Saisissez les informations du second parent
 - 6. Confirmez les informations saisies en cliquant sur « Je confirme »
 - 7. Téléchargez l'acte de naissance de votre enfant ou prenez-le en photo
 - 8. Choisissez si vous acceptez d'inscrire votre enfant sur la carte Vitale des deux parents et cliquez sur « Valider »
- Si vous n'avez pas l'application ameli, vous pouvez faire la démarche sur ordinateur en suivant les mêmes étapes que sur l'application.

Besoin d'aide ? Suivez notre tutoriel >











